



Révision du PLU de HUSSIGNY-GODBRANGE
Réunion Publique n°1

Lundi 21.03.2016

1- Déroulement de la procédure

2- Synthèse du diagnostic communal

3- Objectifs du PADD

4- Echéancier

Loi SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains – 13 décembre 2000

Loi UH : Urbanisme et Habitat – 05 juillet 2003

Loi ENE : Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) – 12 juillet 2010

Loi ALUR : Accès au Logement et Urbanisme Rénové – 24 mars 2014

3 axes politiques majeurs :

- 1- Des politiques urbaines plus cohérentes à l'échelon local, intercommunal et régional.
- 2- La prise en compte des déplacements et la recherche d'un nouvel urbanisme de centralité tentant d'éviter le gaspillage économique, foncier et social.
- 3- La contribution à la mixité urbaine et sociale.
...avec un renforcement de la participation du public

Ces axes ont été appliqués aux documents d'urbanisme réglementaire dont le ...

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. La planification

2. La protection

3. La gestion

De l'élaboration à l'approbation

Le rapport de présentation

Etat des lieux, diagnostic au titre notamment de la population, de la structure de l'habitat, de l'état de l'environnement...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Projet communal et priorités d'action.

Le plan de zonage

- **zones U** : « urbaines », elles sont constructibles immédiatement,
- **zones AU** : « à urbaniser », elles sont urbanisables dès l'approbation du PLU si elles sont viabilisées et si le PLU organise l'aménagement de la zone, ou à plus long terme, avec nécessité de modifier ou de réviser le document,
- **zones A** : « agricoles », elles protègent le potentiel agronomique des sols,
- **zones N** : « naturelles et forestières », elles protègent et valorisent les ressources naturelles.

Le règlement

Répond à 3 questions : qu'est-ce qui est autorisé ?, quelles sont les conditions à respecter ? et quelle surface de plancher est-il possible de construire ?

Les annexes

Servitudes d'utilité publique, liste des opérations déclarées d'utilité publique, notice technique accompagnée du plan des réseaux (eau, assainissement, élimination des déchets),...

Rappel réglementaire

ENJEU
NATIONAL

Ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur :
loi Grenelle II, loi ALUR, loi NOTRe

ENJEU
REGIONAL

Directives Territoriales d'Aménagement et Développement Durables-DTADD
Plan Climat Energie Territorial-PCET
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux-SDAGE
Schéma Régional de Cohérence Ecologique-SRCE

ENJEU
TERRITORIAL

Schéma de Cohérence Territoriale-SCOT Nord 54
Programme Local de l'Habitat-PLH

STRATE DE
REFERENCE

ENJEU
COMMUNAL

Servitudes d'Utilité Publique :
canalisations, périmètre Monument Historique, ...
Risques/Contraintes :
Inondations, mouvements de terrain, ...

Plan Local d'Urbanisme

Rappel de la hiérarchie des normes

Présentation générale - Synoptique

Département	Meurthe-et-Moselle
Arrondissement	BRIEY
Canton	HERSERANGE
Communes limitrophes	La commune possède 7 communes françaises limitrophes ainsi qu'une luxembourgeoise : - REDANGE - THIL - TIERCELET - VILLERS-LA-MONTAGNE - HAUCOURT-MOULAINE - HERSERANGE - SAULNES - DIFFERDANGE (Luxembourg)
Superficie	15,4 km ²
Densité de population	221,3 hab/km ²
Communauté de Communes	Appartenance à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy .  La Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy actuelle est une structure intercommunale officialisée le 1 ^{er} janvier 2014. Elle comptait alors 21 communes et 60 280 habitants.
Urbanisme réglementaire communal	Plan Local d'Urbanisme de 2011
Urbanisme réglementaire supra communal	Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan

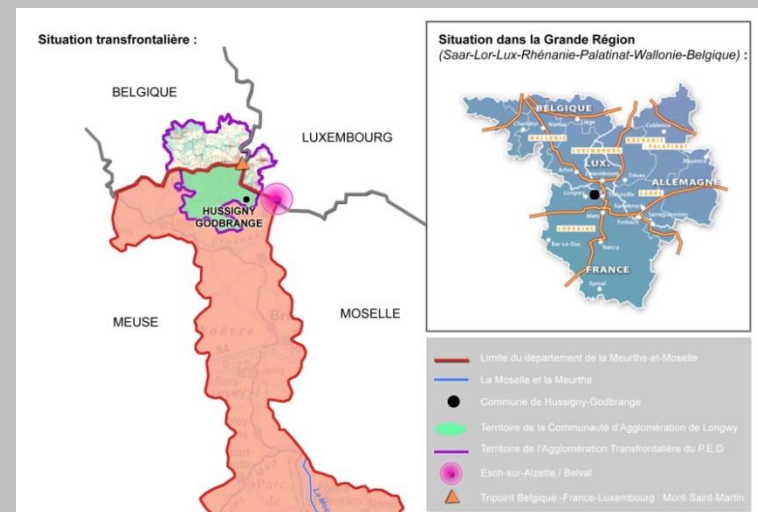
Diagnostic PLU

HUSSIGNY GODBRANGE est une ville située dans le canton de HERSERANGE, au nord de la Meurthe-et-Moselle, près de la frontière luxembourgeoise. La commune se situe dans la première **couronne de Longwy**, située à 12 km, ainsi que dans la **seconde couronne de Thionville (36 km) et de Luxembourg Ville (33 km)**. La situation géographique de la commune est donc assez intéressante avec une frontière dynamique proche. En outre, la commune fait également partie de **l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement** qui regroupe 4 communes belges, 3 luxembourgeoises et 18 françaises.

HUSSIGNY GODBRANGE bénéficie de la proximité de plusieurs pôles d'emplois, notamment le bassin d'emplois luxembourgeois. Située sur un des lieux les plus hauts du plateau lorrain, le Pays Haut, la commune possède une altitude d'environ 410m. Cette dernière est située sur un plateau incisé par deux vallées à fort commandement creusées par des cours d'eau, un au nord de la commune, le ruisseau de la Côte Rouge et un au sud, la Moulaine. Le village se situe à l'Est du territoire communal en bordure du Ruisseau de la Côte Rouge.

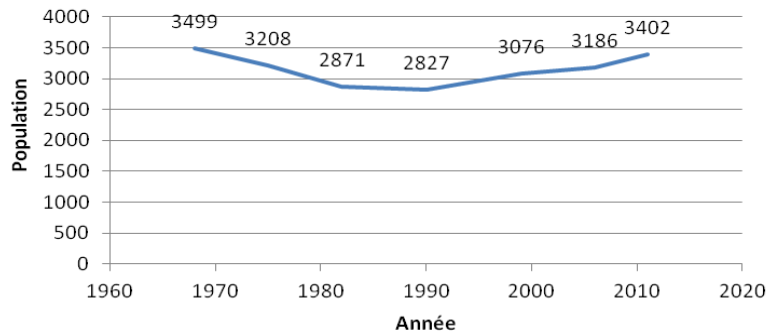
Une partie assez importante du territoire communal est recouverte par la forêt, les espaces boisés occupent plus de la moitié du territoire communal. Les espaces agricoles sont majoritairement couverts de plantation de maïs, de blé, de colza et d'orge.

En 2011, la commune comptait 3402 habitants. Cette dernière s'étend sur une surface 15,4 km² et possédait, en 2011, une densité de 221,3 habitants/km².

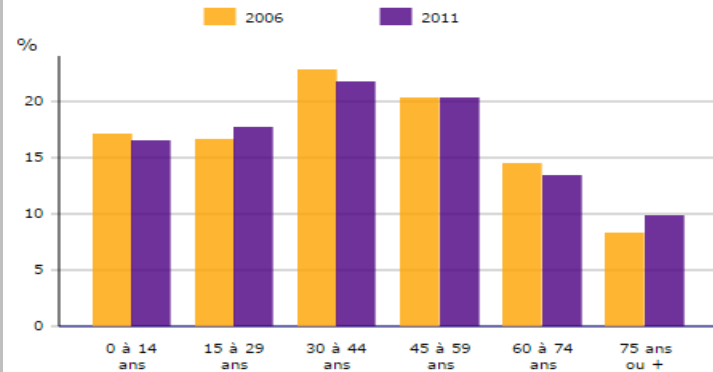


POPULATION

Evolution de la population de HUSSIGNY-GODBRANGE

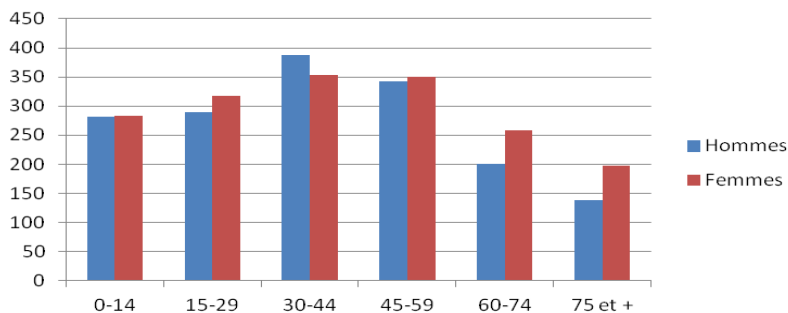


POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

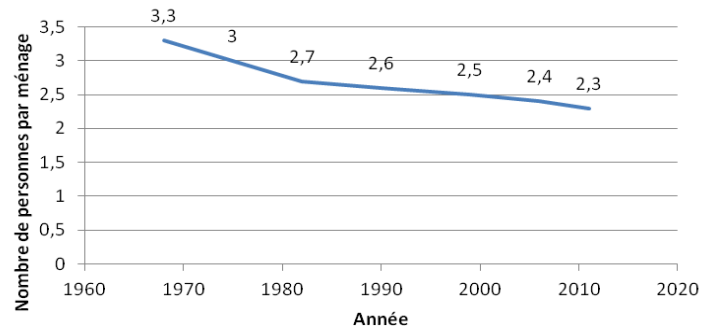


Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Répartition hommes/femmes à HUSSIGNY-GODBRANGE en 2011



Evolution de la taille des ménages à HUSSIGNY-GODBRANGE



Enjeux et perspectives

POPULATION

La courbe de population de la commune de HUSSIGNY GODBRANGE correspond parfaitement à celle des communes lorraines qui ont subi de plein fouet la crise industrielle. Lors des années 70-80 la population n'a cessé de chuter à cause du manque de travail et de la fermeture de nombreux sites industriels. Il faut attendre l'arrivée des années 90, le début de la reconversion, mêlé au phénomène de périurbanisation pour voir la courbe de population remonter.

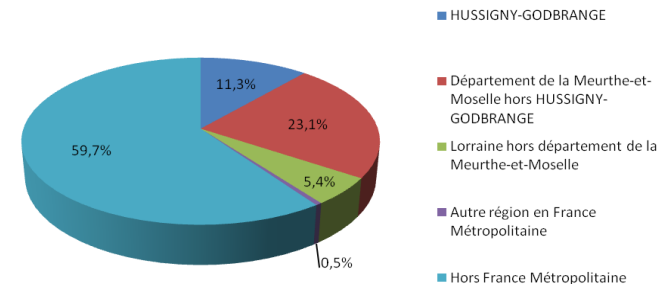
Les familles vont devenir moins nombreuses et la taille des ménages va fortement diminuer au cours des XX^e et XXI^e siècles. Cette diminution est telle que même lorsque la population diminue, le nombre de ménages augmente.

A noter également la part importante des femmes dans la population et le relatif équilibre de cette dernière avec 23,4% de sa population qui a plus de 60 ans, en concordance avec les moyennes de l'arrondissement et du département.

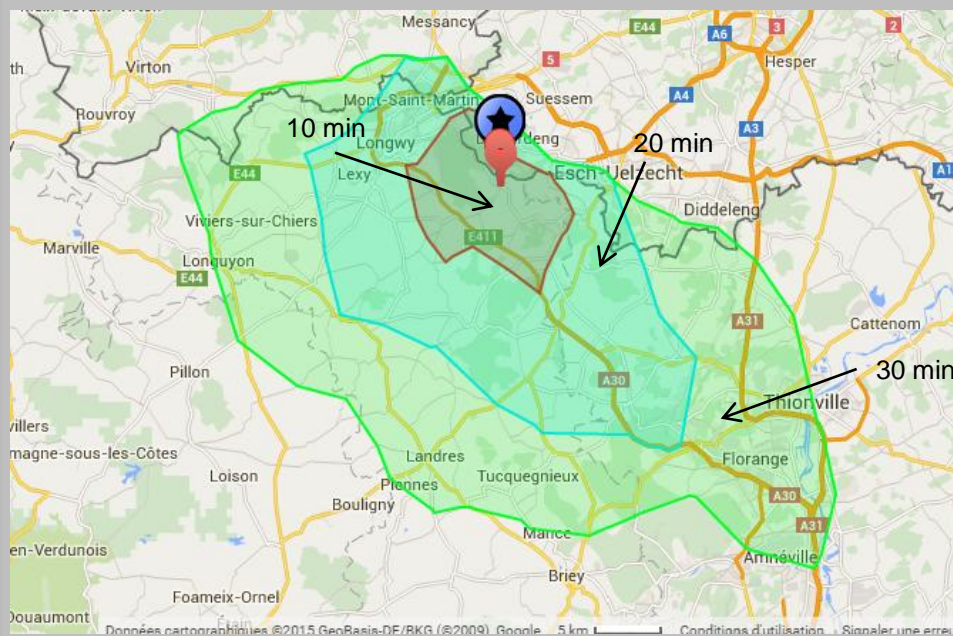
Source INSEE		2011	2006
Population active		1619	1425
	dont hommes	873	-
	dont femmes	746	-
Population active ayant un emploi		793	647
Total chômeurs		179	138
	Taux de chômage	11,1%	9,7%
	dont hommes	80	-
	dont femmes	99	-

ACTIVITES

Lieu de travail des actifs de HUSSIGNY-GODBRANGE



Diagnostic PLU



Le taux d'activité de la commune de HUSSIGNY-GODBRANGE est assez important, il surpasse les moyennes départementale et de l'agglomération. La commune est donc assez dynamique même si le chômage a augmenté ces dernières années notamment chez les femmes qui malgré leur infériorité numérique sont plus nombreuses à être touchées.

Les migrations alternantes sont très marquées car près de 90% des actifs de la commune travaillaient en dehors de celle-ci. A HUSSIGNY-GODBRANGE, plus d'un actif sur deux travaille hors de la France métropolitaine, les destinations de choix des travailleurs sont la Belgique et le Luxembourg.

Les activités ne manquent pas à HUSSIGNY-GODBRANGE, on recense 118 établissements actifs au 31 décembre 2012. A cela s'ajoute un total de 252 emplois en 2011, ce qui est néanmoins peu important comparé aux chiffres de 2006 qui affichaient un total de 293 emplois sur la zone.

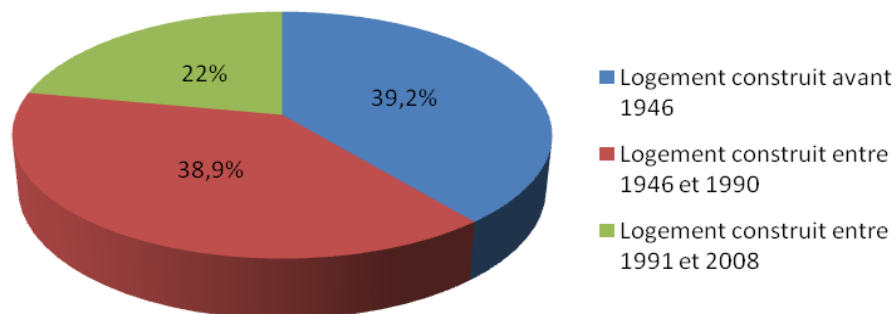
Enjeux et perspectives

ACTIVITES

LOGEMENTS

Source INSEE	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Nombre de logements	1166	1156	1201	1217	1330	1405	1619
Résidences principales	1065	1063	1063	1085	1235	1309	1531
Résidences secondaires	1	1	6	11	2	6	1
Logements vacants	100	92	132	121	93	90	117

Âge du parc de logements de la commune



Enjeux et perspectives

LOGEMENT

Alors que la commune a connu de nombreuses difficultés en terme de logement entre 1968 et 1990, cette dernière s'est relevée et a vu son patrimoine immobilier monter en flèche au cours des années 90-2000.

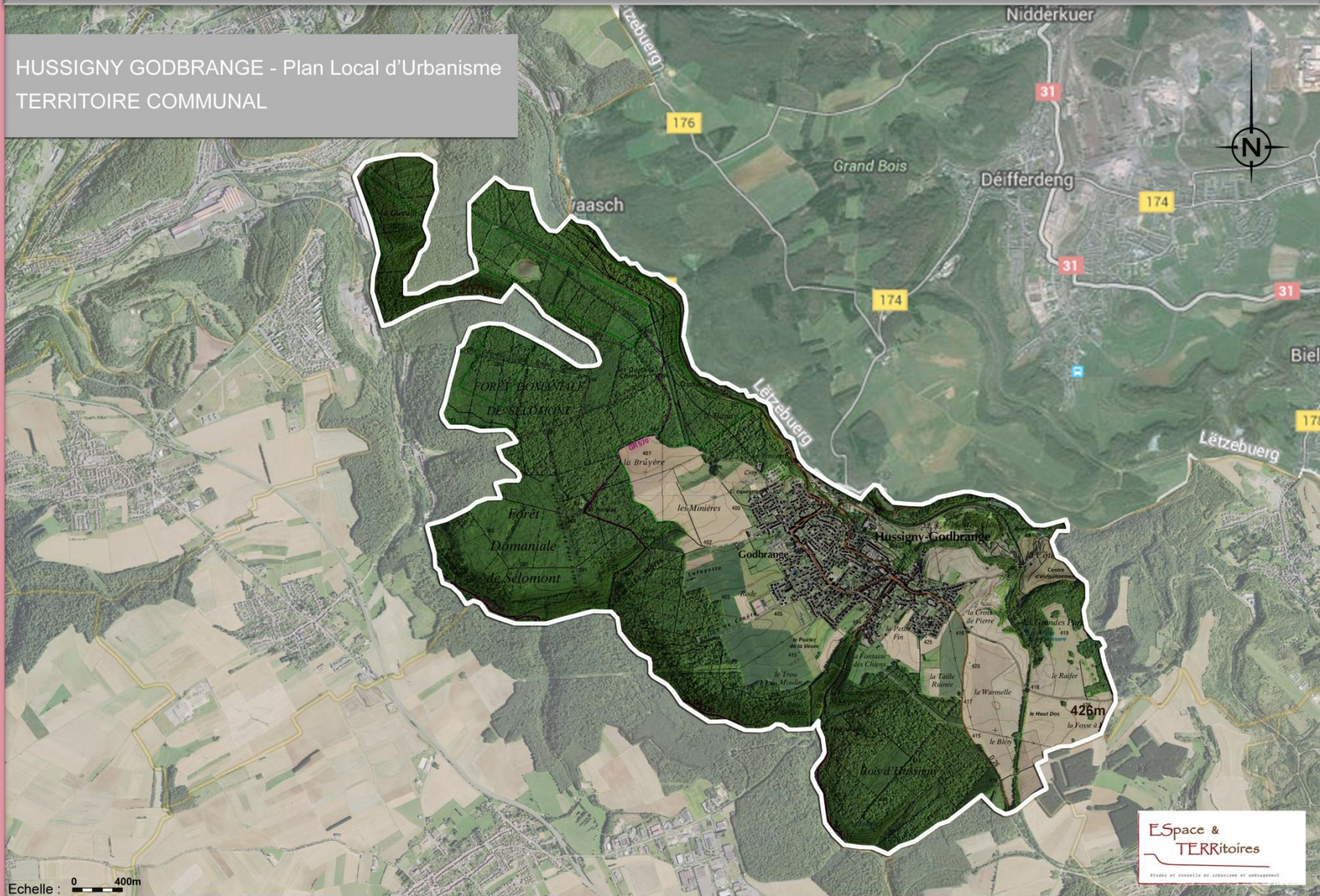
Le parc de logement est assez jeune car près d'un quart des logements de la commune ont moins de 20 ans. La construction qui avait bien commencé au début des trente glorieuses s'était stoppée au milieu du XX^e siècle pour reprendre et entraîner la relance du logement.

La plupart des logements de la commune sont des maisons individuelles avec 5 pièces ou plus, nous avons ici une commune avec de vastes ensembles pavillonnaires. Près de ¾ des habitants de la commune sont propriétaires, ce qui montre une avancée de la propriété dans ce secteur géographique.

Structure morphologique du territoire

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
TERRITOIRE COMMUNAL

Diagnostic PLU



Echelle : 0 400m

LEGENDE

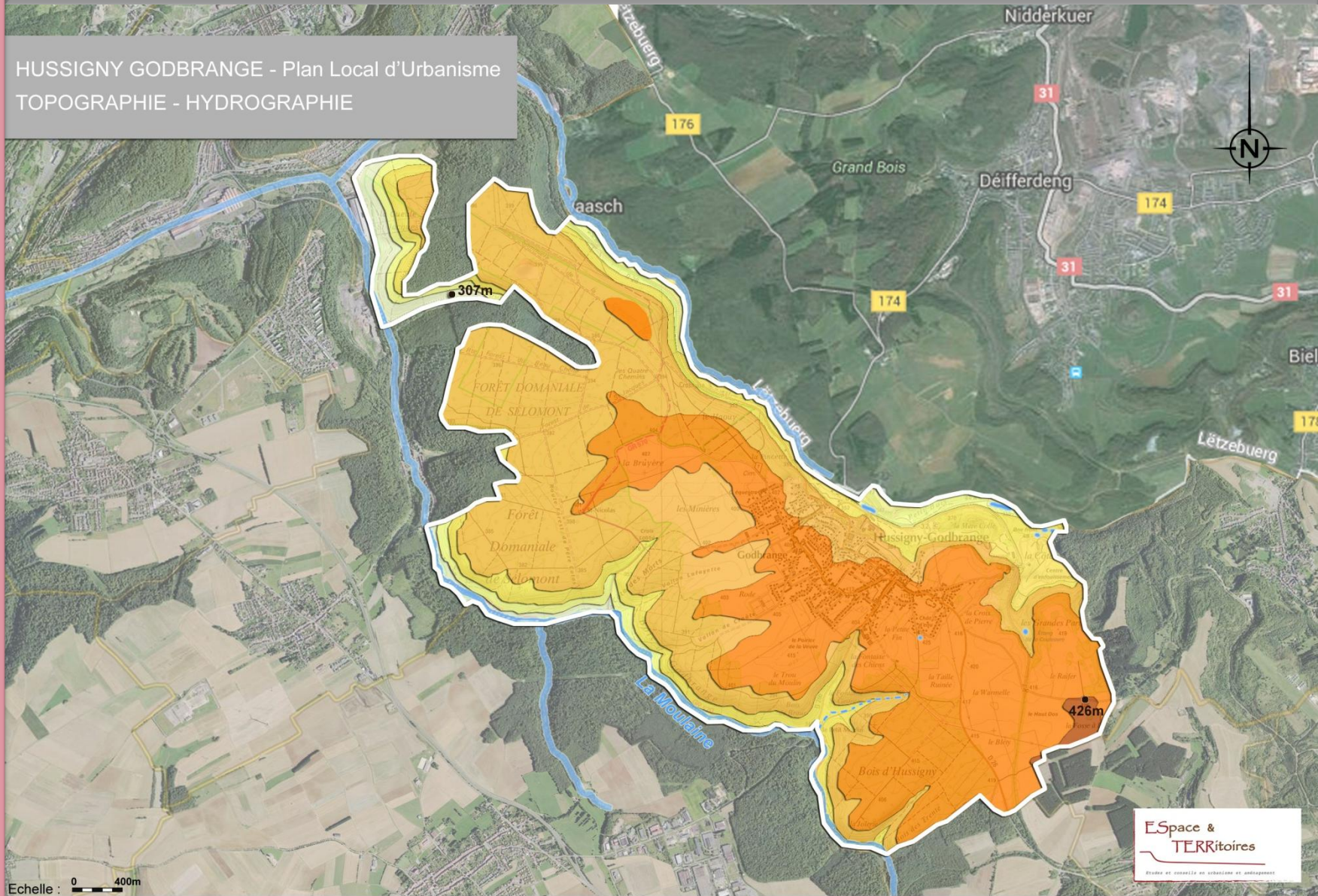
— Limite du territoire communal

Espace & TERRitoires
ETUDE DE CONSTRUCTION DE TERRITOIRES ET D'URBANISME

Structure morphologique du territoire : relief

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
TOPOGRAPHIE - HYDROGRAPHIE

Diagnostic PLU



Espace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

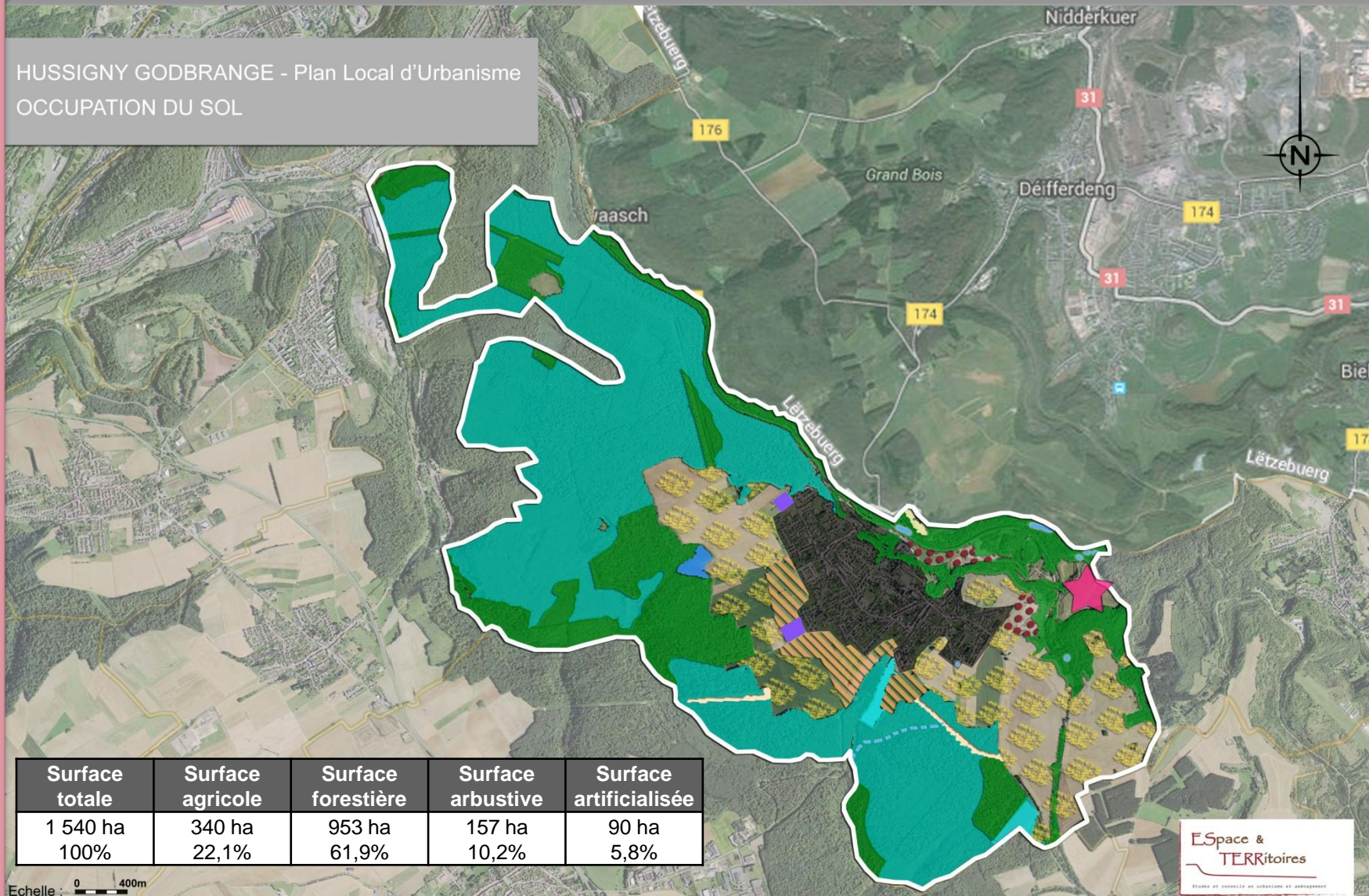
- LEGENDE**
- Limite du territoire communal
 - Cours d'eau permanent
 - - - Cours d'eau intermittent
 - Etendues d'eau

- Altitudes inférieures à 325m
- Altitudes comprises entre 325m et 350m
- Altitudes comprises entre 350m et 375m
- Altitudes comprises entre 375m et 400m
- Altitudes comprises entre 400m et 425m
- Altitudes supérieures à 425m

Occupation du sol

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
OCCUPATION DU SOL

Diagnostic PLU



Surface totale	Surface agricole	Surface forestière	Surface arbustive	Surface artificialisée
1 540 ha	340 ha	953 ha	157 ha	90 ha
100%	22,1%	61,9%	10,2%	5,8%

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

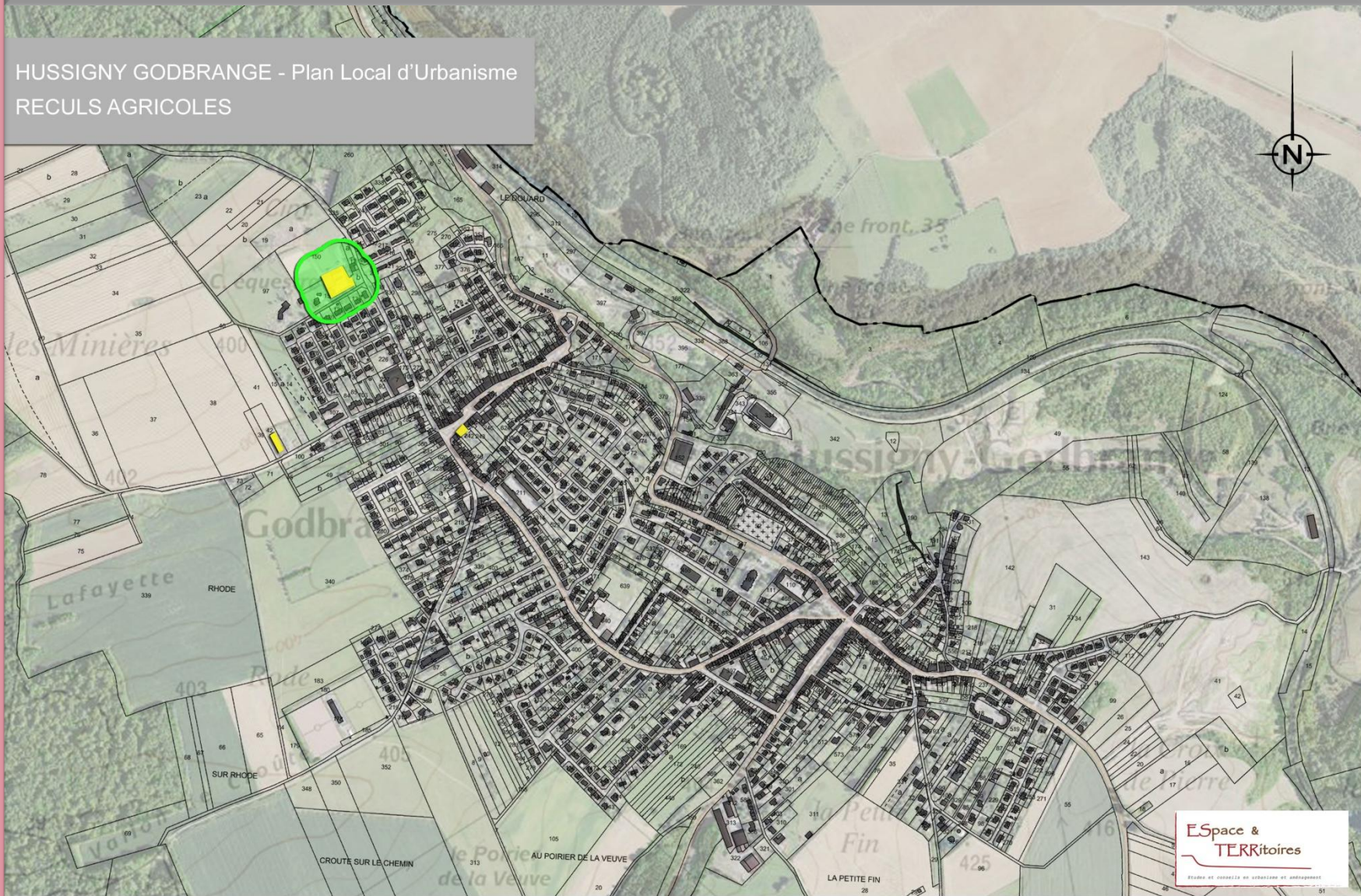
LEGENDE

- Limite du territoire communal
- Espace urbanisé
- Equipements sportifs, loisirs
- Centre d'Enfouissement Technique* (Décharge)
- Cours d'eau
- Hêtres purs
- Sapins ou épicéas purs
- Douglas purs
- Etendues d'eau
- Formation herbacée
- Landes ligneuses
- Mélanges de feuillus
- Espace agricole cultivé
- Fauche
- Remblaiement

Occupation du sol

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
RECLUS AGRICOLES

Diagnostic PLU



LEGENDE

— Limite du territoire communal

■ Bâtiments agricoles



○ Réglement Sanitaire Départemental
(recul 50m)

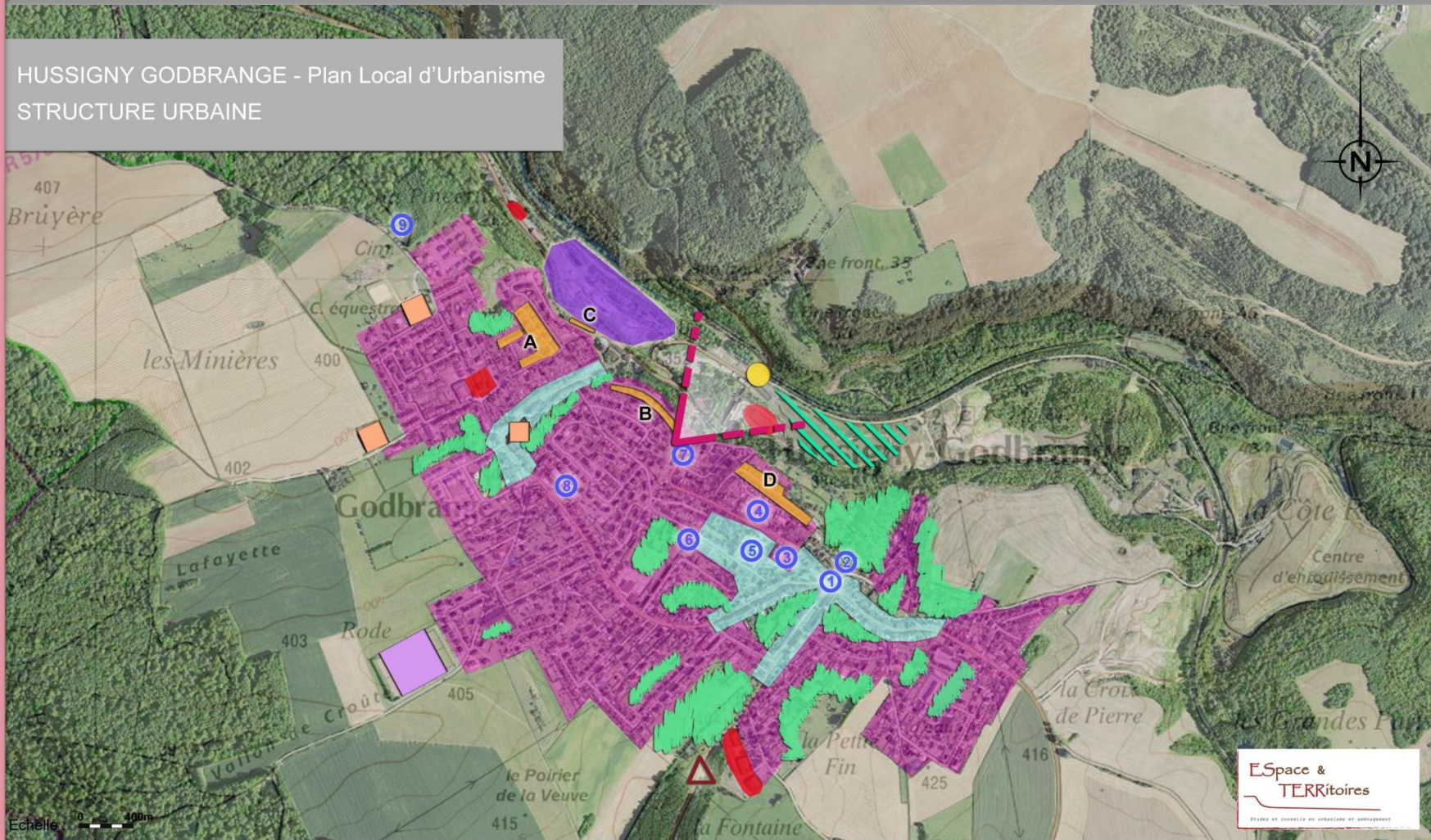
E.Space &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

Morphogenèse de la trame bâtie

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
STRUCTURE URBAINE

Diagnostic PLU



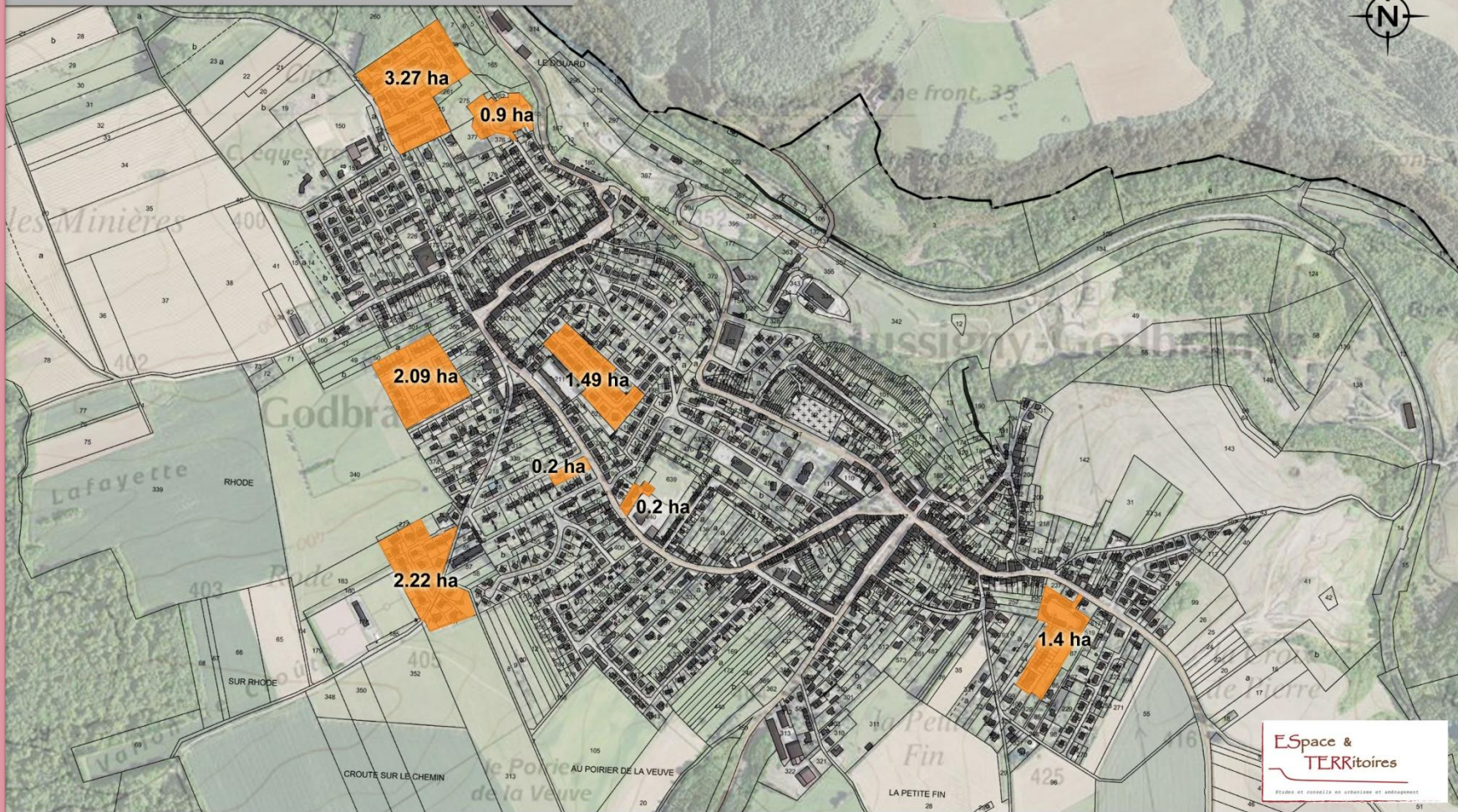
LEGENDE

- | | | | | | |
|--|---|--|---|--|--|
| | Limite du territoire communal | | Sites d'exploitation agricole | | Espaces verts en coeur d'îlot ou en fond de parcelle |
| | Centre ancien : habitat d'origine / traditionnel | | Complexe sportif municipal | | Entrée de ville |
| | Extensions récentes : lotissements, pavillons diffus, collectifs | | Locaux d'activités économiques | | Site de l'ancienne mine / zone de loisirs |
| | Habitat minier (cités)
A. Cité Ferry / Cité Revemont
B. Cité Pinpins
C. Cité Michel
D. Cité Mouty | | Equipements publics
1. Mairie 2. Ecole J. de La Fontaine (G)
3. Ecole J. de La Fontaine (F)
4. Cimetière 5. Eglise 6. Salle Louis Aragon
7. Tennis et Body Form 8. Ecole J. Prévert
9. Nouveau Cimetière | | Secteur à requalifier |
| | Ancien poste frontière | | Ouverture visuelle sur le Luxembourg (Vallée de la Côte Rouge) | | |

Morphogenèse de la trame bâtie

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
CONSOMMATION DES ESPACES DEPUIS 2005

Diagnostic PLU



LEGENDE

Morphogenèse de la trame bâtie

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
POTENTIALITE FONCIERE

Diagnostic PLU



LEGENDE

— Limite du territoire communal

Espaces mutables :

■ Dents creuses

— Enveloppe urbaine

Espaces non mutables :

■ Jardins / terrains agrément

■ Parcelles récemment comblées

■ Espaces publics / parking

E.Space &
TERRitoires
Etude et conseil en urbanisme et aménagement

Paysage et milieux naturels

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
MILIEUX REMARQUABLES

Diagnostic PLU



Echelle : 0 400m

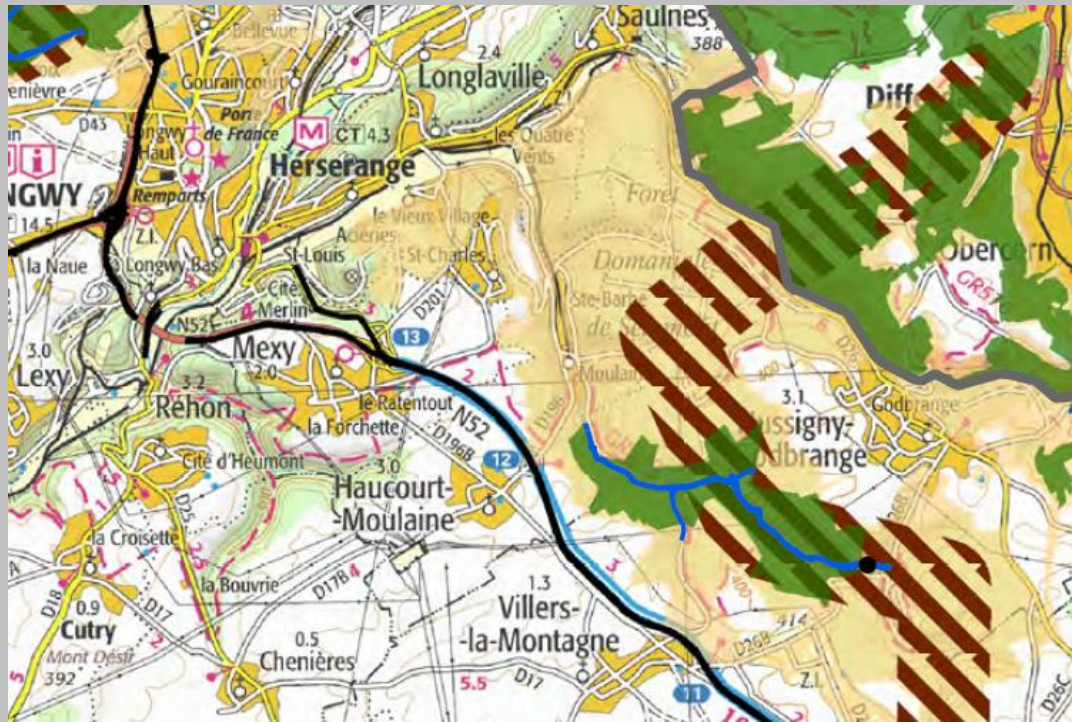
LEGENDE

— Limite du territoire communal

■ ZNIEFF de type 1

▨ ZNIEFF de type 2



ESpace &
TERRitoires
Étude et conseil en urbanisme et aménagement







SRCE

Éléments de la TVB :

Réservoirs de biodiversité :


-  Réservoirs corridors
-  Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

-  Milieux herbacés thermophiles
-  Milieux alluviaux et humides
-  Autres milieux herbacés
-  Milieux forestiers

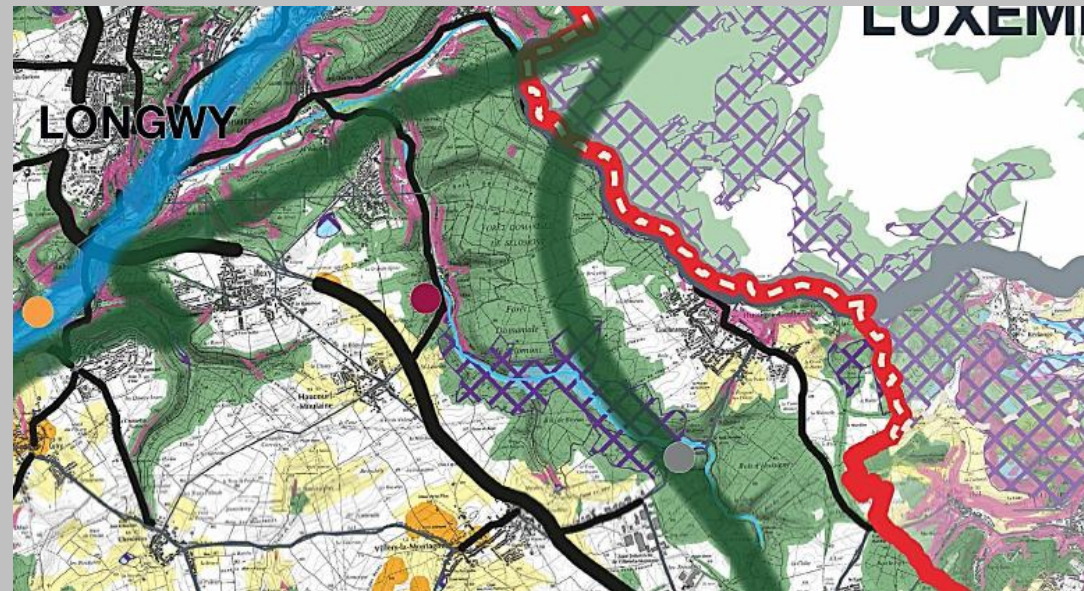
*Les corridors doivent être validés par des études locales

Perméabilités :

-  Zones de forte perméabilité

SCOT NORD 54

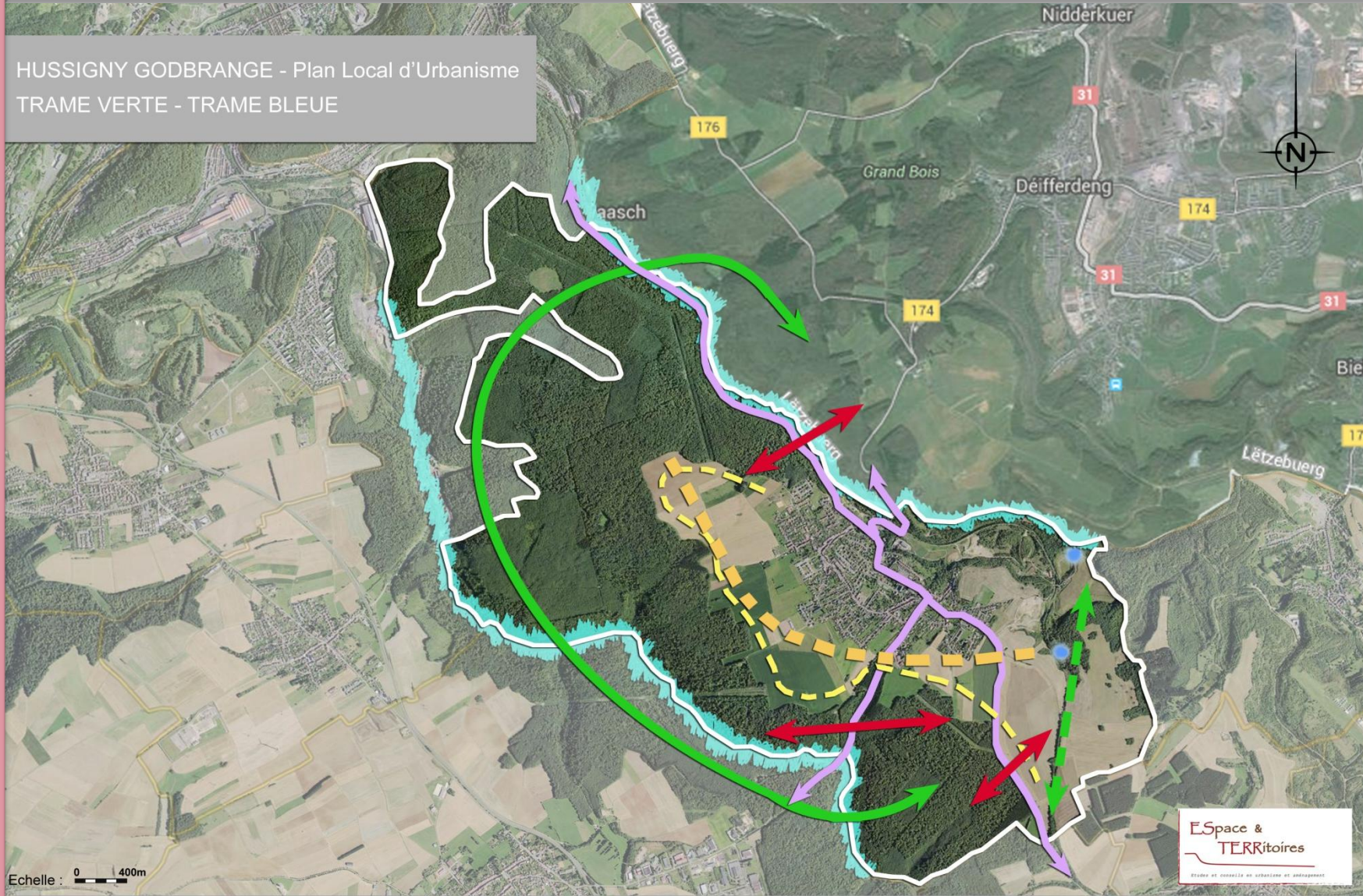
-  Continuum forestier (CG 54)
-  Continuum des milieux ouverts (prairies permanentes) (CG 54)
-  Continuum des milieux thermophiles (TVB - Région Lorraine)
-  Milieux aquatiques et humides
 - Cours d'eau classés en liste 1 et 2 (AP du 28/12/2012)
 - Autre cours d'eau (IGN BD Garfo)
 - Plan d'eau (IGN BD Carto)
 - Continuités aquatiques (TVB Région Lorraine)
 - Zones humides remarquables du SDAGE
 - Zones humides prioritaires du SAGE BF
-  Réservoirs de biodiversité d'intérêt SCoT
 - Natura 2000 (DREAL Lorraine Janvier 2014)
 - ZNIEFF de type 1 (DREAL Lorraine Janvier 2014)
 - Zones humides prioritaires du SAGE BF
 - Site du Conservatoire des espaces naturels de Lorraine (CSL juin 2011)
 - Espace Naturel Sensible (CG 54 Décembre 2013)
 - Cours d'eau





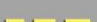






Paysage et milieux naturels

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
TRAME VERTE - TRAME BLEUE

Diagnostic PLU



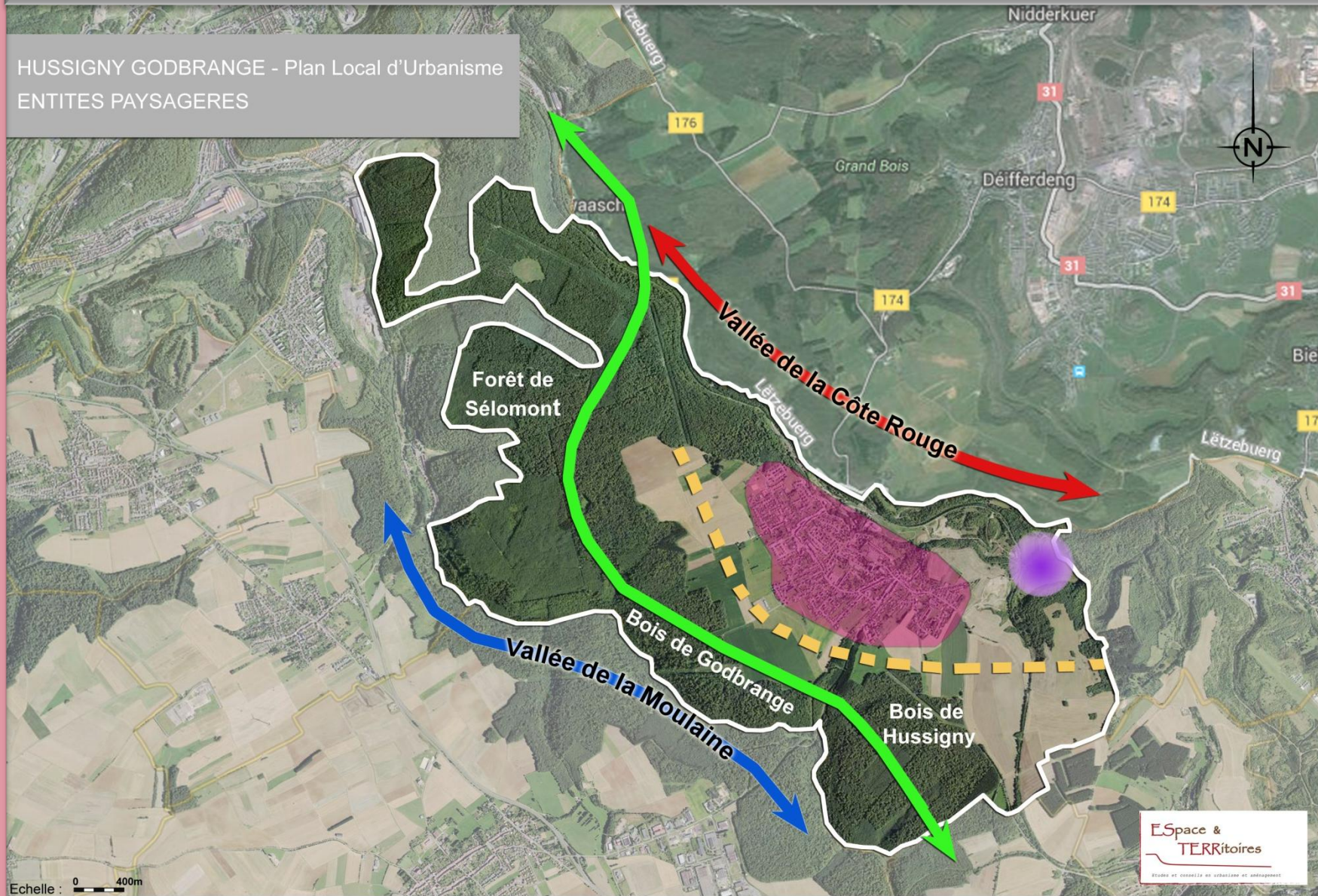
LEGENDE

- | | | | | | |
|---|----------------------------------|---|---|---|--|
|  | Limite du territoire communal |  | Corridor écologique à créer / renforcer |  | Interface agricole / forestière à consolider |
|  | Couloir de déplacement du gibier |  | Etendues d'eau (étangs artificiels) |  | Plateau agricole à valoriser |
|  | Continuum forestier à protéger |  | Continuum paludéen à préserver |  | Obstacles anthropiques (RD) |

Paysage et milieux naturels

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
ENTITES PAYSAGERES

Diagnostic PLU



Espace &
TERRitoires
ETUDE ET CONSEIL EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- LEGENDE**
- Limite du territoire communal
 - ↔ Vallée de la Moulaine
 - ↔ Vallée de la Côte Rouge

- ↔ Continuum forestier
- - - Plateau agricole

- Espace urbanisé
- Centre d'Enfouissement Technique (Décharge)

**Le Projet d'Aménagement et
de Développement Durables...**

défini

**...les orientations d'urbanisme et d'aménagement
retenues par la commune, notamment en vue de favoriser
le renouvellement urbain et de préserver la qualité
architecturale et l'environnement.**

DEMOGRAPHIE

▪ **Évolution démographique :**

Tenir compte des constats sur les années antérieures qui montrent que la commune a connu une forte hausse démographique depuis 15 ans.

Permettre un accroissement de la population maîtrisé, régulier et raisonné, compte tenu de la pression foncière liée à la proximité du Luxembourg, afin de pouvoir absorber la population nouvelle en réalisant les équipements et infrastructures nécessaires.

▪ **Équipements publics :**

Créer de nouveaux équipements si augmentation de population.

Tenir compte de l'ouverture prévue en 2018 d'un EHPAD de 75 lits sur la commune (création de 40 emplois).

Prévoir le déplacement et la reconstruction de la salle des sports actuellement située en zone d'affaissement minier.

▪ **Accueil de nouveaux habitants :**

Garantir une intégration sociale pour les nouveaux résidents.

Créer des espaces publics dans les quartiers futurs pour resserrer le lien social.

Solutionner la mauvaise répartition des logements sociaux sur la CCAL.

Encadrer le projet de 30 à 35 logements MMH sur Hussigny-Godbrange (programmation 2016 – livraison 2017).

Tenir compte de la réévaluation du PLH intercommunal à la hausse : 90 logements nouveaux à prévoir jusqu'en 2019 au lieu de 66 prévus initialement.

HABITAT ET CADRE DE VIE

▪ **Patrimoine bâti local :**

Sauvegarder les cités minières et sidérurgiques (cités Michel, Pinpins, Mouty,...). Préserver certains éléments de modénature caractéristiques de l'architecture minière.

▪ **Caractéristiques du développement urbain :**

Considérer Hussigny-Godbrange comme une commune hétéroclite au niveau architectural et permettre une architecture contemporaine pour les nouvelles maisons.

Mettre en place des dispositions réglementaires particulières dans les zones urbaines en raison de la diversité architecturale existante.

▪ **Mixité fonctionnelle :**

Favoriser la mixité des fonctions habitat / commerce / tertiaire dans la trame bâtie.

▪ **Diversification de l'habitat et renforcement de la cohésion sociale :**

Offrir aux habitants actuels et futurs une diversité de logements.

Valoriser le parc de logements existants, en luttant contre la vacance et en améliorant le parc ancien existant.

Renouveler et diversifier l'offre de logements en assurant une mixité des types d'habitat (accession à la propriété/locatif privé-social, individuel/collectif).

▪ **Densification du tissu urbain existant :**

Endiguer la consommation d'espaces, optimiser les terrains disponibles en milieu urbain et favoriser la reconquête du bâti existant (urbanisation des vides interstitiels existants et mise à profit des dents creuses).

ACTIVITES

▪ **Activité économique et commerce :**

Permettre l'implantation et le développement de commerce et d'activités liées au tertiaire afin de redynamiser la commune. Pallier au déficit commercial aujourd'hui sur la commune et accompagner la création de cellules commerciales au besoin. Profiter de la proximité de pôles commerciaux d'importance aux alentours : Villerupt, Mont-St-Martin, Audun-le-Tiche, Longwy, Luxembourg.

▪ **Friches industrielles :**

Requalifier et aménager l'entrée de ville depuis Differdange au Grand-Duché de Luxembourg. Redorer l'image peu valorisante de friche industrielle de l'entrée de ville sud (ancien carreau de la mine et ancienne usine Raty).

SANTE

▪ **Services médicaux :**

Renforcer le niveau d'équipement médical sur la commune et encadrer le projet d'un pôle de santé.

TOURISME

▪ **Patrimoine sidérurgique et minier :**

Valoriser l'attrait touristique du musée de la mine de fer d'Hussigny-Godbrange. Mettre en valeur l'ancien carreau de mine qui constitue un élément essentiel du patrimoine sidérurgique du bassin ferrifère (double objectif à la fois pédagogique et touristique). Faire perdurer sa vocation de lieu de promenade et de rassemblement festif pour la commune et encourager son développement à l'avenir.

▪ **Tissu associatif :**

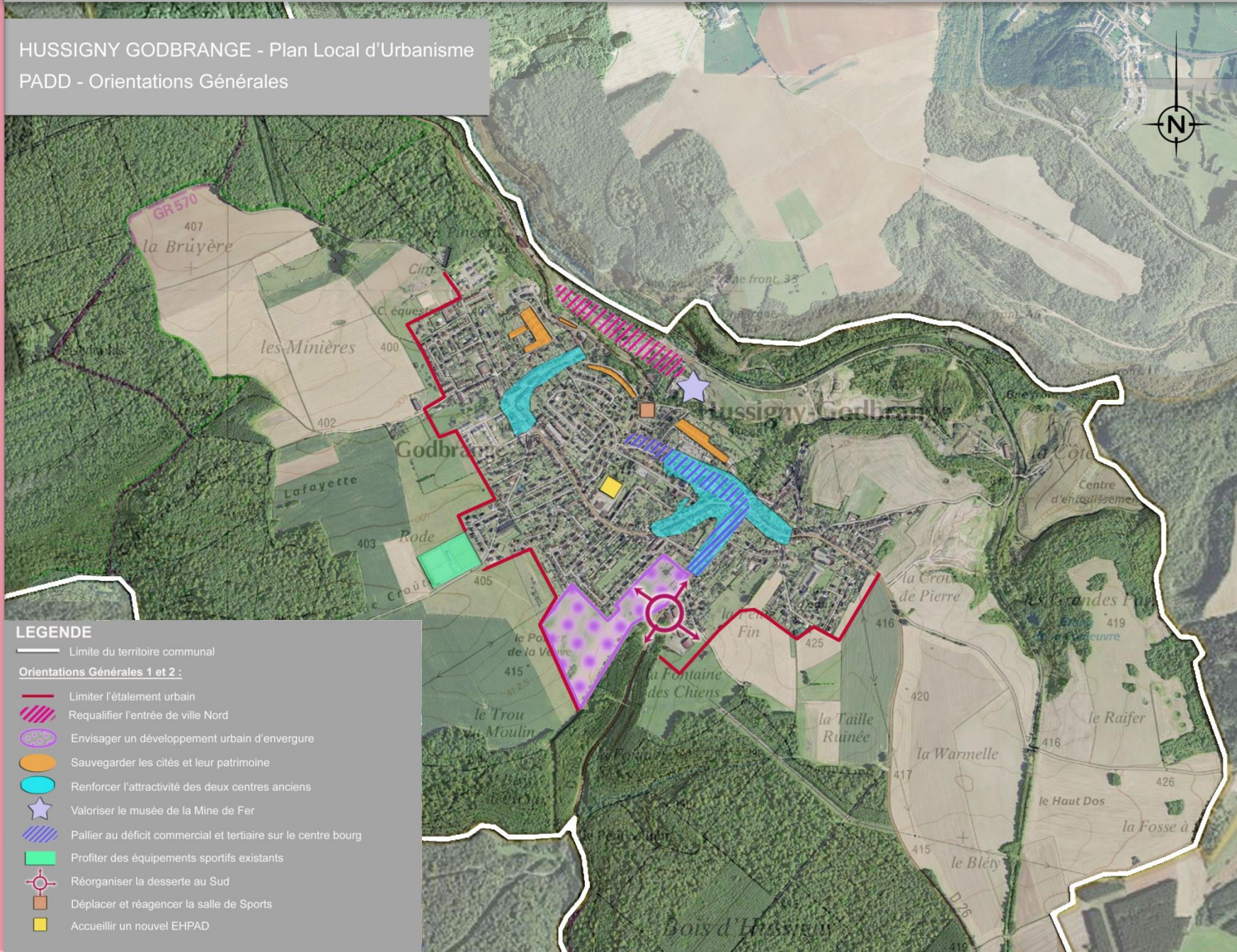
Maintenir le tissu associatif dense qui fait d'Hussigny-Godbrange une commune vivante et attractive. Conserver le dynamisme associatif par le biais du réaménagement des locaux associatifs si le besoin se fait sentir.

Orientations générales N 1 et 2

PRESERVER LE CADRE DE VIE - MAINTENIR UN TISSU ECONOMIQUE ENDOGENE

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
PADD - Orientations Générales

Objectifs du PADD



LEGENDE

— Limite du territoire communal

Orientations Générales 1 et 2 :

- Limiter l'étalement urbain
- Requalifier l'entrée de ville Nord
- Envisager un développement urbain d'envergure
- Sauvegarder les cités et leur patrimoine
- Renforcer l'attractivité des deux centres anciens
- Valoriser le musée de la Mine de Fer
- Pallier au déficit commercial et tertiaire sur le centre bourg
- Profiter des équipements sportifs existants
- Réorganiser la desserte au Sud
- Déplacer et réagencer la salle de Sports
- Accueillir un nouvel EHPAD

DEPLACEMENTS

▪ Circulation / Trafic :

Tenir compte des fortes migrations alternantes et des déplacements quotidiens subis par le réseau routier entre la commune et le Luxembourg, premier vecteur d'emplois du secteur.

Désengorger le centre-ville et gérer les migrations pendulaires vers le Luxembourg qui occasionnent une gêne pour les riverains en raison d'un flux incessant de véhicules dans la commune.

▪ Organisation du réseau viaire :

Tenir compte de l'étendue de l'armature urbaine et du relief pour les déplacements. Favoriser les bouclages dans les lotissements.

Réussir à faire cohabiter les engins agricoles, les grumiers et les véhicules légers à l'intérieur de la trame urbaine.

▪ Réseau piétonnier :

Développer le réseau piétonnier en profitant des ruelles notamment.

Mettre en place des connexions piétonnes et une liaison inter-quartiers entre les lotissements Picasso et Carrière.

Sécuriser la traversée du bourg, notamment pour les piétons.

▪ Stationnement :

Solutionner la problématique du stationnement en cas de reconversion de maisons anciennes et de transformation en appartements dans le tissu ancien.

Mettre en place des moyens coercitifs pour organiser le stationnement en cas de réhabilitations.

Pallier au manque de places de parking aux Cités Michel et Mouty.

Résoudre les difficultés récurrentes de stationnement aux abords des écoles.

▪ Transports en commun :

Maintenir le transport scolaire assuré par le S.I.T.R.A.L. (Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération de Longwy).

Poursuivre la mise aux normes des quais et des abris bus en cours.

Profiter des navettes journalières qui effectuent le trajet Luxembourg-Differdange-Hussigny quotidiennement, dispositif largement utilisé et qui permet de désengorger le trafic. Revoir l'itinéraire et le cadencement du ramassage pour gagner en efficacité et satisfaire plus de riverains.

Réfléchir à une réorganisation des parkings de covoiturage.

▪ Liaisons cyclables :

Tenir compte de la déclivité pour mettre en place des pistes cyclables sur Hussigny-Godbrange.

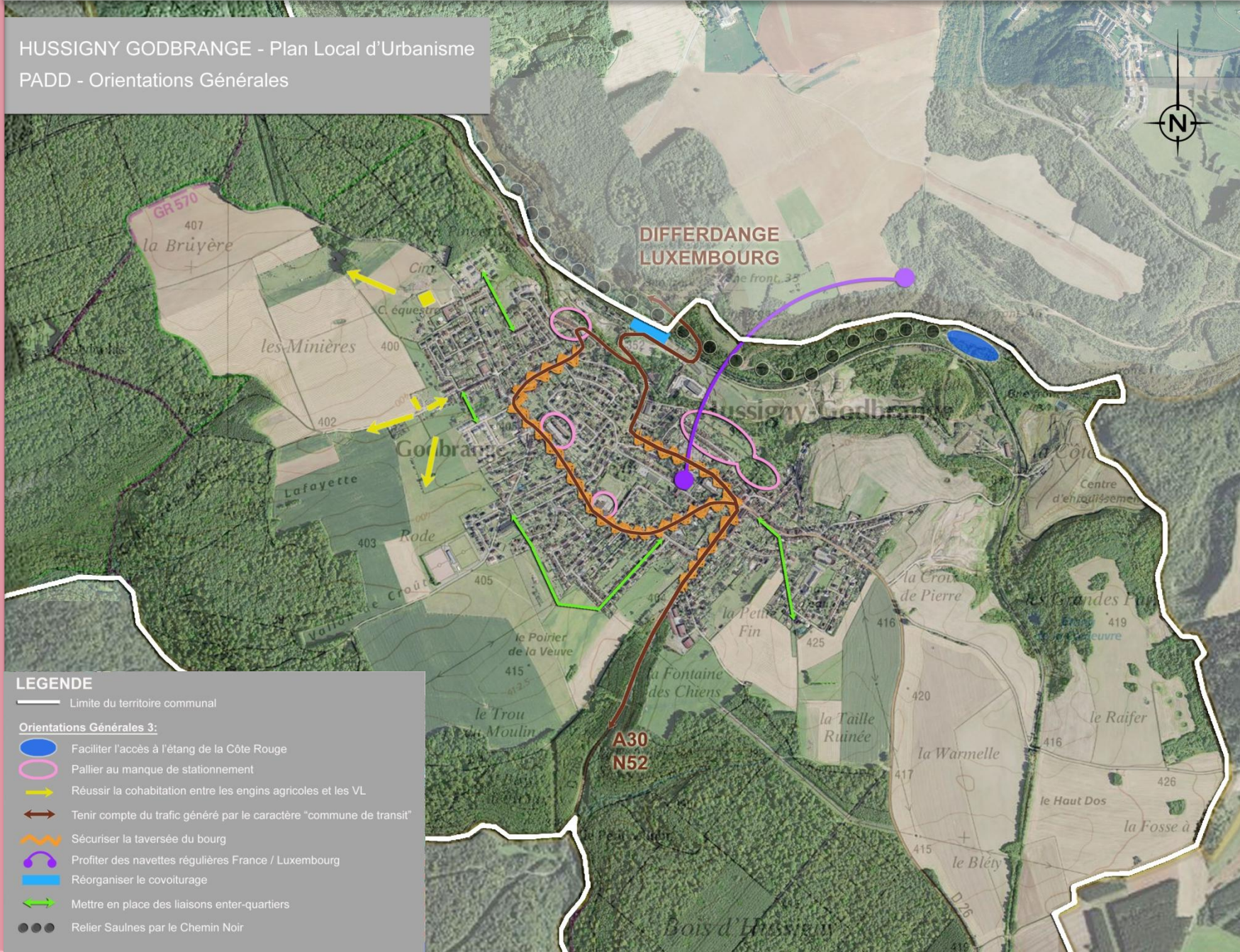
Accompagner le projet d'itinéraire cyclable intercommunal entre Hussigny-Godbrange et Saulnes actuellement en cours (projet cyclo-pédestre transfrontalier sur une ancienne voie de chemin de fer).

Prolonger le circuit vélo par le Chemin Noir jusqu'à l'étang afin de poursuivre les parcours de loisirs verts dans la vallée de la Côte Rouge.

Orientation générale N 3 SE DEPLACER EFFICACEMENT ET DURABLEMENT

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
PADD - Orientations Générales

Objectifs du PADD



LEGENDE

- Limite du territoire communal
- Orientations Générales 3:**
- Faciliter l'accès à l'étang de la Côte Rouge
- Pallier au manque de stationnement
- Réussir la cohabitation entre les engins agricoles et les VL
- Tenir compte du trafic généré par le caractère "commune de transit"
- Sécuriser la traversée du bourg
- Profiter des navettes régulières France / Luxembourg
- Réorganiser le covoiturage
- Mettre en place des liaisons enter-quartiers
- Relier Saulnes par le Chemin Noir

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

▪ **Gestion des ressources naturelles :**

Lutter contre les pollutions et les nuisances dans le cadre du développement durable et assurer un cadre de vie agréable à tous les habitants de la localité.

Préserver et gérer la ressource en eau.

Prendre en compte les périmètres de protection de captage des sources et garantir aux habitants la distribution en eau potable en quantité suffisante et en qualité satisfaisante.

▪ **Protection renforcée :**

Préserver les espaces forestiers couvrant une grande partie du ban communal.

Préserver et valoriser le cours et la vallée de la Moulaine identifiés comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF).

▪ **Zones naturelles à sauvegarder :**

Préserver l'Espace Naturel Sensible du vallon de la Moulaine.

Protéger le Chemin Noir, la vallée de la Côte Rouge, l'étang et le ruisseau de la Reierbach.

Préserver la vue emblématique depuis Hussigny-Godbrange vers Differdange.

Prendre part au projet de liaison douce intercommunale vers Saulnes.

▪ **Risques :**

Prendre en compte les risques d'effondrement minier et de mouvements de terrains, les risques naturels (inondations) et les risques technologiques engendrés par la présence d'une décharge et de sols pollués.

Assurer la sécurité des personnes et des biens en cas d'incident.

PAYSAGE

▪ **Ceinture verte et trame bleue :**

Conserver les vergers et les jardins à l'arrière des maisons pour optimiser la transition paysagère entre la zone agricole et les zones résidentielles.

Améliorer l'intégration visuelle en périphérie des champs et ne pas urbaniser à outrance.

Obliger les pétitionnaires à planter au moins un arbre fruitier pour chaque construction de maison neuve afin de retrouver une tradition disparue.

Valoriser le terrain situé entre les lotissements Picasso et Carrière.

Prévoir des ponts et passerelles sur la Reierbach pour faciliter le franchissement frontalier.

▪ **Intégration paysagère :**

Veiller à l'intégration paysagère des lotissements.

Etre vigilant sur les clôtures végétales de l'habitat pavillonnaire.

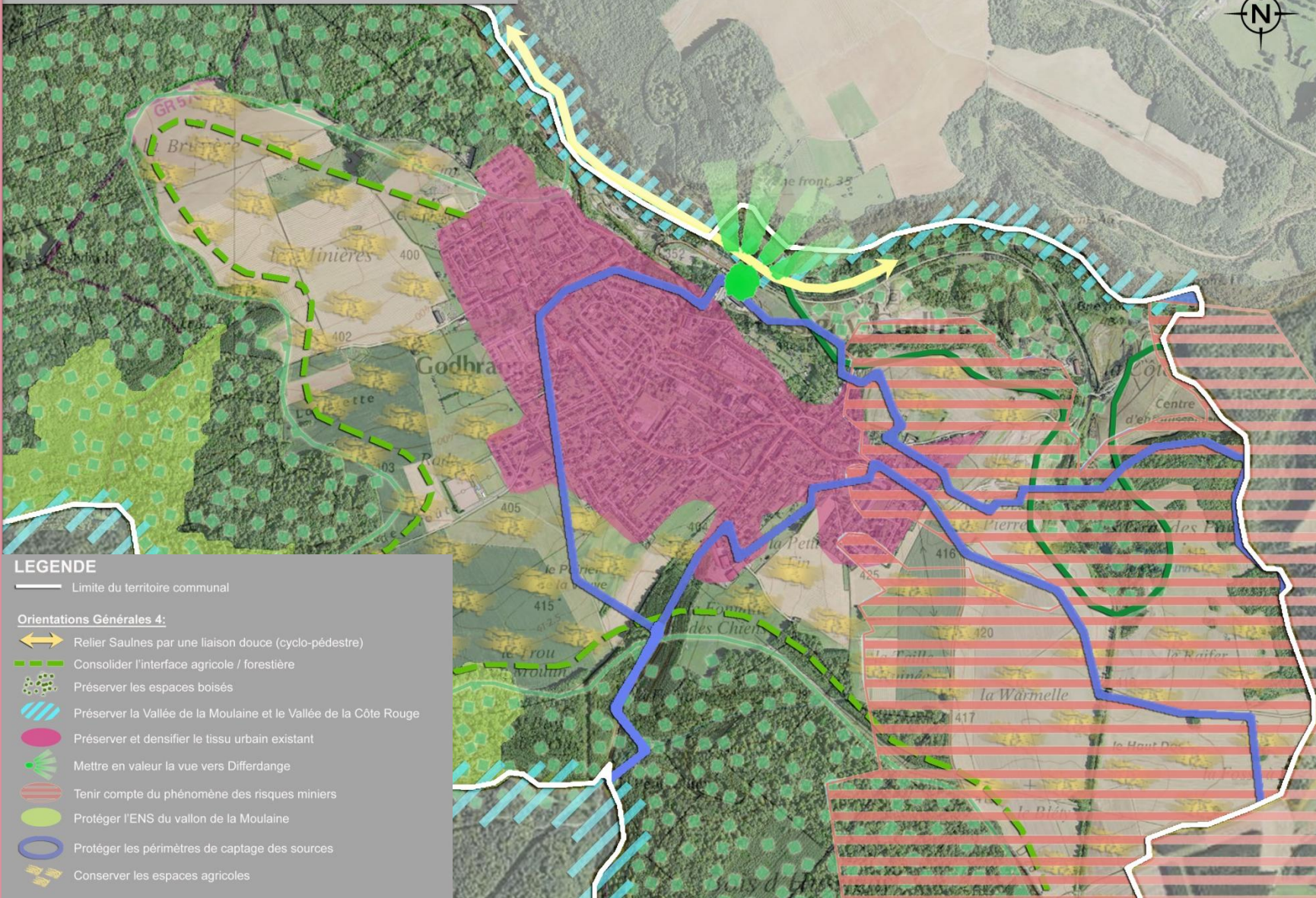
Prescrire des normes environnementales pour certaines zones à urbaniser.

Orientation générale N 4

PRESERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET VALORISER LE PAYSAGE

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
PADD - Orientations Générales

Objectifs du PADD



LEGENDE

— Limite du territoire communal

Orientations Générales 4:

- ↔ Relier Saules par une liaison douce (cyclo-pédestre)
- - - Consolidier l'interface agricole / forestière
- Préserver les espaces boisés
- ▨ Préserver la Vallée de la Moulaine et le Vallée de la Côte Rouge
- Préserver et densifier le tissu urbain existant
- ☀ Mettre en valeur la vue vers Differdange
- ▨ Tenir compte du phénomène des risques miniers
- Protéger l'ENS du vallon de la Moulaine
- Protéger les périmètres de captage des sources
- ☀ Conserver les espaces agricoles

PERFORMANCES ENERGETIQUES

▪ Performances énergétiques :

Soutenir la création de bâtiments peu consommateurs d'énergie et permettre la rénovation énergétique de l'ancien.

Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

Autoriser l'isolation par l'extérieur en cas de rénovation / réhabilitation

Permettre la construction des bâtiments à énergie positive (BPOS).

▪ Utilisation des sources d'énergie renouvelables :

Permettre l'implantation éventuelle d'éoliennes sur le territoire dans le respect du Schéma Régional Éolien.

Gérer la post exploitation du Centre d'Enfouissement Technique (CET) et intégrer le site de manière durable dans son environnement.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

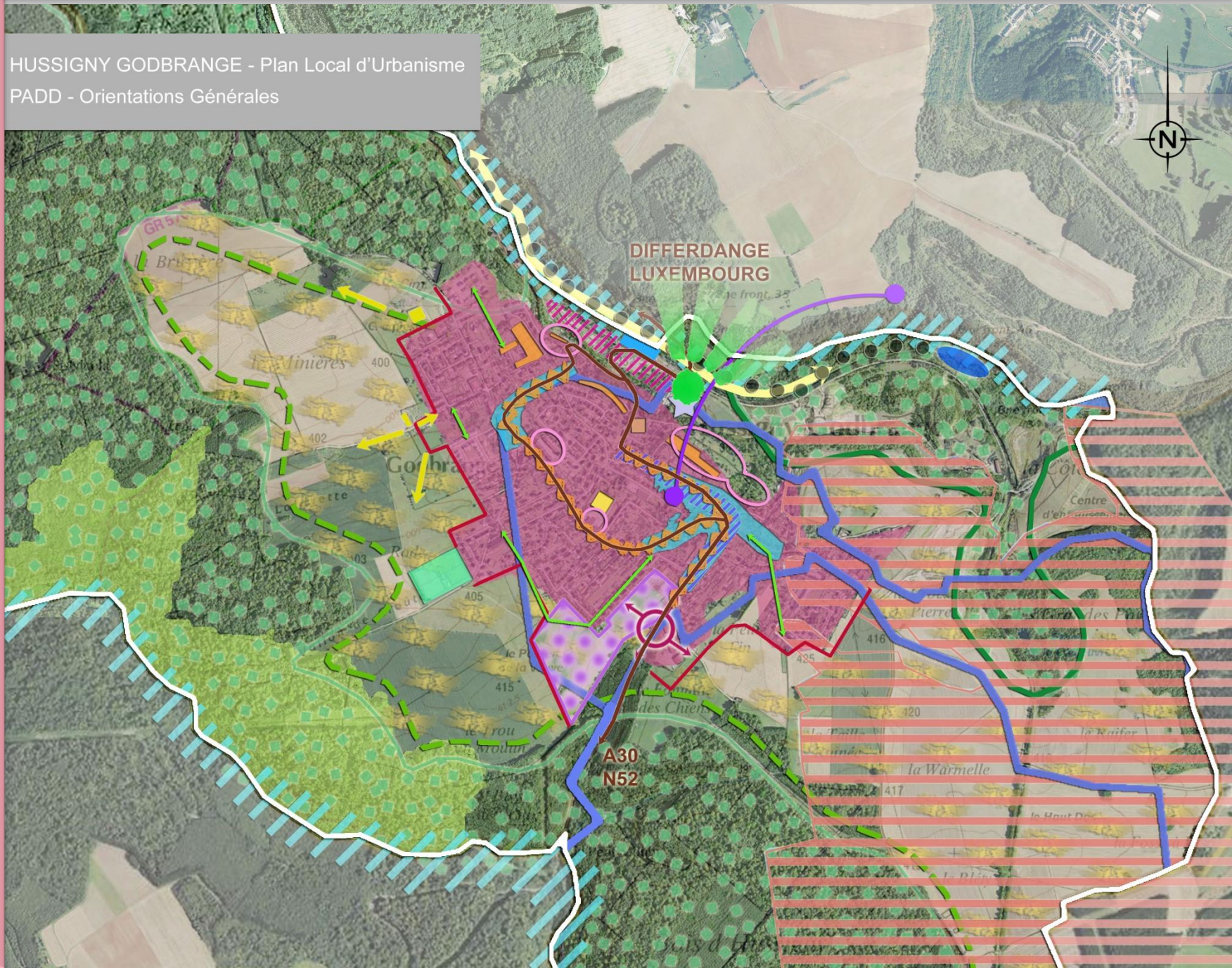
▪ Nouvelles technologies :

S'inscrire dans la réflexion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et le prendre en compte une fois sa réalisation.

Orientations générales

HUSSIGNY GODBRANGE - Plan Local d'Urbanisme
PADD - Orientations Générales


Objectifs du PADD





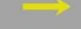






LEGENDE

 Limite du territoire communal











Orientations Générales 1 et 2 :

-  Limiter l'étalement urbain
-  Requalifier l'entrée de ville Nord
-  Envisager un développement urbain d'envergure
-  Sauvegarder les cités et leur patrimoine
-  Renforcer l'attractivité des deux centres anciens
-  Valoriser le musée de la Mine de Fer
-  Pallier au déficit commercial et tertiaire sur le centre bourg
-  Profiter des équipements sportifs existants
-  Réorganiser la desserte au Sud
-  Déplacer et réagencer la salle de Sports
-  Accueillir un nouvel EHPAD

Orientations Générales 3:

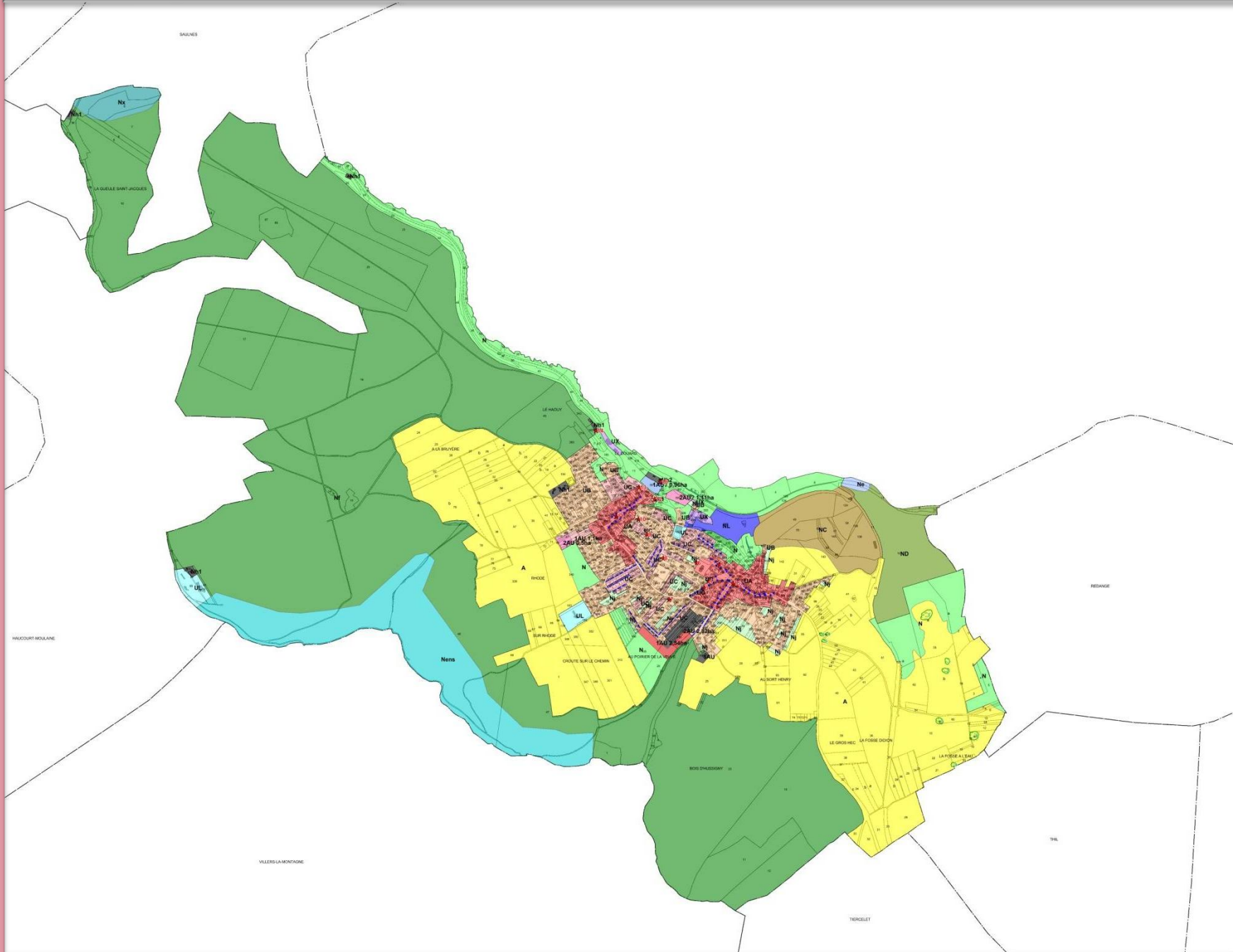
-  Faciliter l'accès à l'étang de la Côte Rouge
-  Pallier au manque de stationnement
-  Réussir la cohabitation entre les engins agricoles et les VL
-  Tenir compte du trafic généré par le caractère "commune de transit"
-  Sécuriser la traversée du bourg
-  Profiter des navettes régulières France / Luxembourg
-  Réorganiser le covoiturage
-  Mettre en place des liaisons enter-quartiers
-  Relier Saulnes par le Chemin Noir

Orientations Générales 4:

-  Relier Saulnes par une liaison douce (cyclo-pédestre)
-  Consolider l'interface agricole / forestière
-  Préserver les espaces boisés
-  Préserver la Vallée de la Moulaine et le Vallée de la Côte Rouge
-  Préserver et densifier le tissu urbain existant
-  Mettre en valeur la vue vers Differdange
-  Tenir compte du phénomène des risques miniers
-  Protéger l'ENS du vallon de la Moulaine
-  Protéger les périmètres de captage des sources
-  Conserver les espaces agricoles

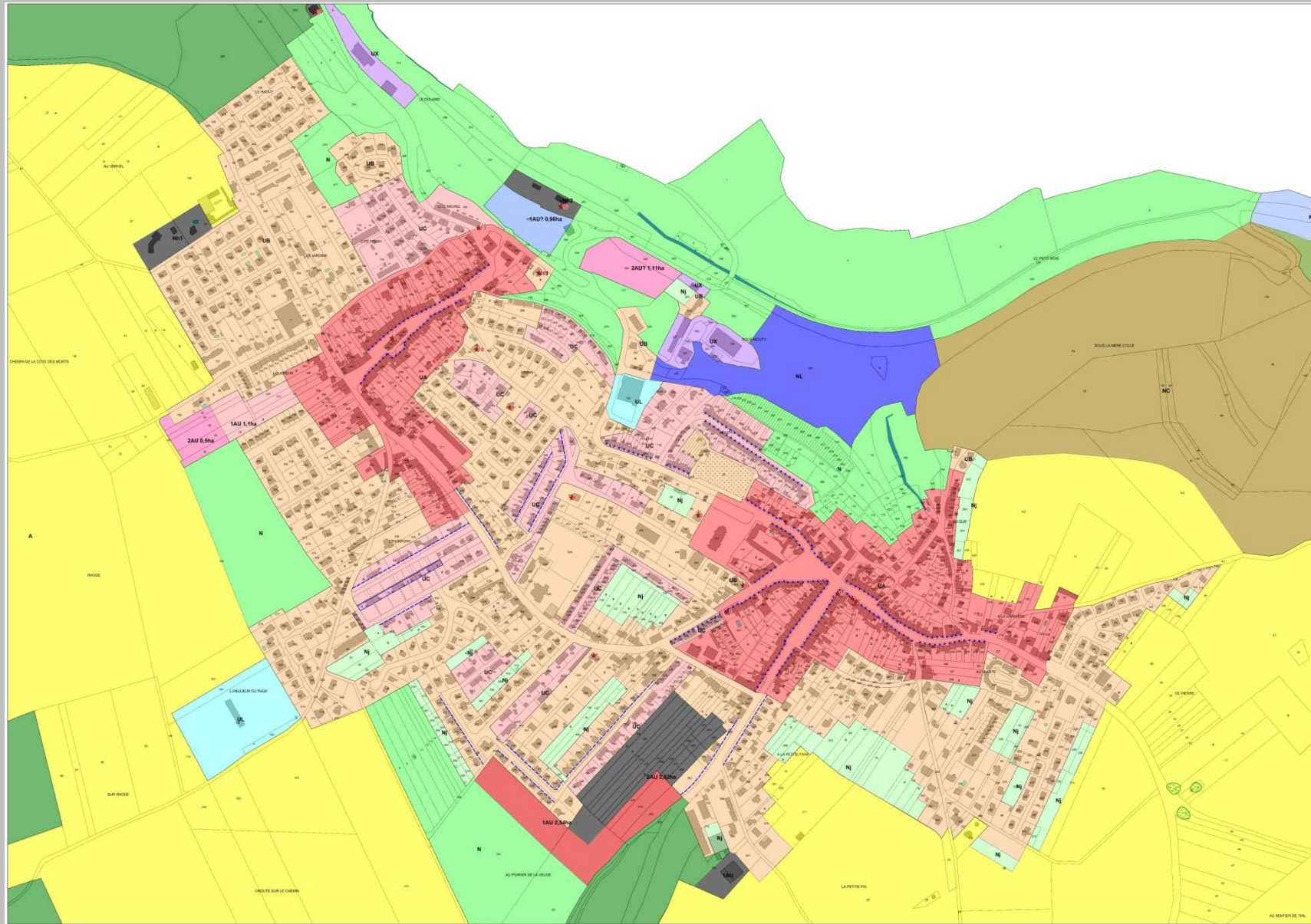
Pré-zonage

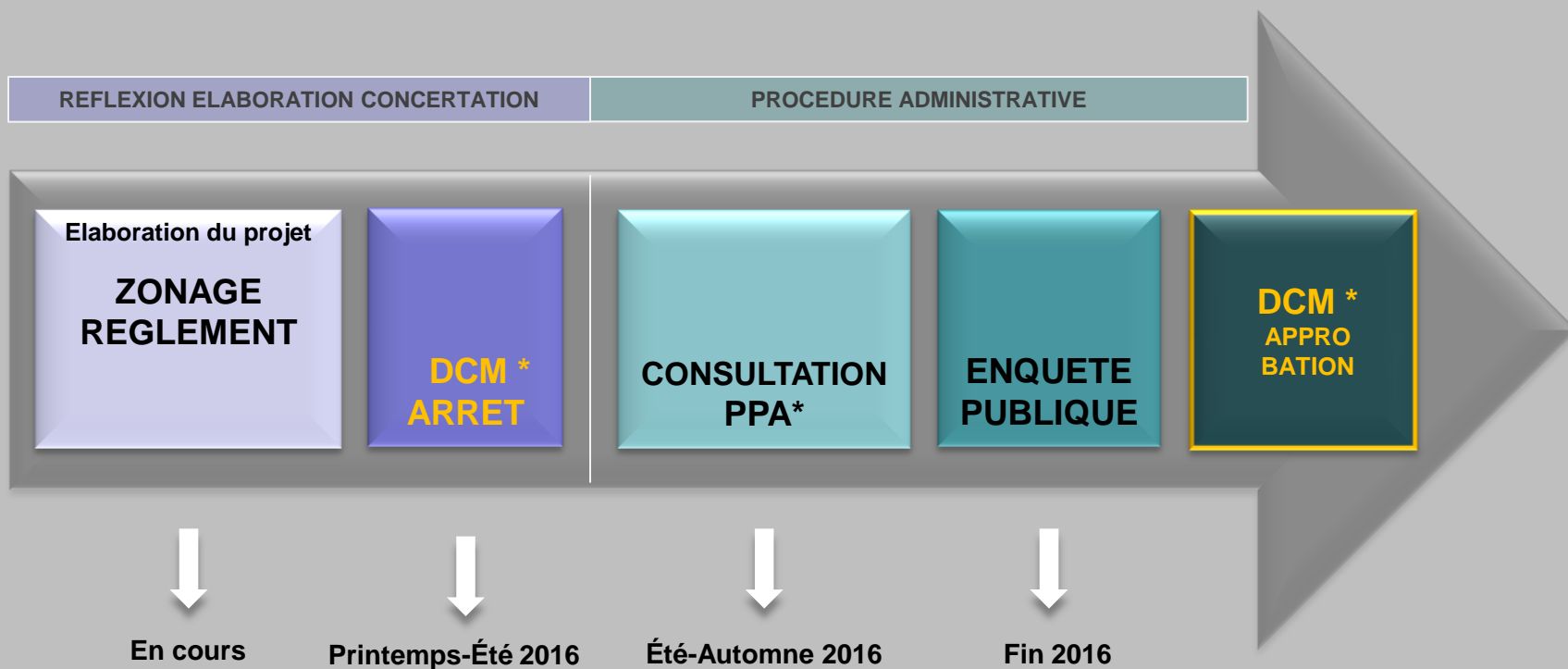
Ebauche de zonage



Pré-zonage

Ebauche de zonage





* PPA : Personnes Publiques Associées

* DCM : Délibération du Conseil Municipal

FIN

Merci de votre attention

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement